

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 24 juillet 2018

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 17/07/2018

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 2

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Martine OLMOS, Marie-Pierre PONS, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Bernard SALLETES

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Représentés : Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS, Luc SALLES par Marie-Aline EDO

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés : Roland BASCOUL, Bernard BOSC, Francis BOUTES, Yvan CASSILI, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Pierre POLARD, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Absents:

Objet: Convention de partenariat et annexe financière 2018 avec la Communauté de Communes du Minervois au Caroux

Le Syndicat mixte du Pays Haut Languedoc et Vignobles est la structure porteuse/gestionnaire de l'Opération Grand Site (OGS) « Cité de Minerve, gorges de la Cesse et du Brian », et ce dans le cadre d'une gouvernance dédiée qui associe les sept communes concernées (Azillanet, Cessero, La Caunette, La Livinière, Minerve, Siran, Vélioux), la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et le Conseil départemental de l'Hérault.

Cette mission déjà assurée par le Pays depuis 2012, a été entérinée en Comité de pilotage de l'OGS du 1^{er} Juillet 2016, qui s'est tenu en présence du Sous-préfet de Béziers et du Président du Conseil départemental.

La démarche OGS (ou de Grand Site de France) vise à mettre en œuvre un projet et un programme d'actions de préservation, de gestion et de mise en valeur d'un territoire (le Grand Site) remarquable pour ses qualités paysagère, naturelle et culturelle, reconnu nationalement par la présence d'un site classé (Décret du 14 Janvier 2016), qui accueille un large public (200 000 visiteurs), et qui est engagé dans une démarche globale de développement durable.

Le projet doit consister à :

- restaurer et protéger la qualité paysagère, naturelle, et culturelle du site classé et de ses abords,
- améliorer la qualité de la visite (accueil, stationnement, circuits, information, animations), dans le respect du site,
- favoriser le développement économique local.

Depuis le lancement de l'OGS par l'Etat en mai 2015, le Pays accompagne la réalisation des actions prioritaires dans le Grand Site, et porte l'élaboration du projet et du programme d'actions de l'OGS (Document cadre) en coordination avec l'Etat (DREAL).

Lorsque l'excellence paysagère et de l'accueil du public seront atteints, il sera possible de candidater au Label Grand Site de France qui sera attribué par l'Etat pour une durée de 6 ans.

D'ores et déjà le projet et le territoire bénéficient d'une reconnaissance nationale : sur la liste et la carte des Grands Sites de France (qu'ils soient en projet ou déjà labellisés).

Dans le cadre de l'OGS, une convention de partenariat est signée chaque année avec la Communauté de Communes.

Cette convention de partenariat et son annexe financière 2018 (ci-annexées) ont pour objet de préciser les finalités de la démarche OGS, les conditions à remplir pour pouvoir mettre en œuvre l'OGS, le périmètre de l'OGS,

les missions du Pays HLV en tant que structure porteuse/gestionnaire de l'OGS, les moyens dédiés à l'OGS (moyens humains, budget annuel de fonctionnement), les modalités d'implication de la Communauté de Communes dans l'OGS.

Compte tenu de la délibération favorable prise par la Communauté de Communes du Minervois au Caroux en date du 6 juin 2018.

Monsieur le Président propose à l'Assemblée :

- de l'autoriser à signer la convention de partenariat et son annexe financière 2018 (ci-jointes) afin de pouvoir mettre en œuvre les actions du programme OGS 2018 (poursuite de l'animation/coordination générale, de l'élaboration du projet et du programme d'actions, de l'accompagnement/suivi des opérations liées à l'OGS,...), et pouvoir mobiliser le cofinancement auprès de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et son annexe financière 2018 (ci-jointes) afin de pouvoir mettre en œuvre les actions du programme OGS 2018 (poursuite de l'animation/coordination générale, de l'élaboration du projet et du programme d'actions, de l'accompagnement/suivi des opérations liées à l'OGS,...), et pouvoir mobiliser le cofinancement auprès de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 24 juillet 2018.

Le Président,
Jean ARCAS

